CONVOCATION A LA SECONDE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
DU 02 DECEMBRE 2026

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
SA au Capital de 100.007.645,000 de Dinars
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis
Identifiant Unique : 0002707P
www.ubci.tn

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires sont convoqués en Assemblée Générale Elective qui se tiendra le 02 décembre 2026 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises IACE - Les Berges du Lac 1, Tunis.
Le quorum réglementaire de l'Assemblée Générale Élective des Actionnaires Minoritaires du 03 juillet 2026, s'est révélé non atteint et le résultat du scrutin ne peut être maintenu. Il est en conséquence procédé à la convocation de la présente Assemblée, Seconde Assemblée Elective, qui délibérera dans les conditions de quorum applicables à une assemblée tenue sur seconde convocation. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations des autorités compétentes, l'Assemblée délibérera sur la base des candidatures déjà reçues et déclarées recevables dans le cadre de l'appel à candidatures publié le 18 mai 2026, sans réouverture de dépôt des candidatures.

Ordre du jour :

- Election d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de l'UBCI pour un mandat de trois ans (2026, 2027 et 2028) qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Modalités de participation :

Tout actionnaire minoritaire peut :

- assister personnellement à l'assemblée ;
- se faire représenter par toute personne de son choix au moyen d'un pouvoir spécial ;
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécial, prévu à cet effet.

Le formulaire de pouvoir et le formulaire de vote par correspondance sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la Banque ainsi que sur son site internet : www.ubci.tn.
Le formulaire de vote par correspondance doit être dûment rempli, signé, avec signature légalisée, et adressé à la banque par lettre recommandée avec accusé de réception, de manière à être reçu au plus tard le 01 décembre 2026 à 15 Heures (veille de l'assemblée).
Les documents relatifs à cette Assemblée, notamment la liste des candidats retenus, sont tenus à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la Banque dans les délais réglementaires.
La présente convocation sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et au bulletin officiel du Registre national des entreprises, conformément à l'article 276 nouveau du Code des sociétés commerciales.

FORMULAIRE DE POUVOIR (MANDAT)

Je/Nous soussigné(s), ……

Propriétaire(s) de …… actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale élective du représentant des actionnaires minoritaires, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M./Mme .....

Pour me (nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le 02 décembre 2026 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises IACE - Les Berges du Lac 1, Tunis.
En conséquence, il pourra participer à la réunion de ladite Assemblée et signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le.../...../…...

Le Mandant*…….

Le présent formulaire de pouvoir doit être dûment rempli, signé, avec signature légalisée, et présenté le jour de l'Assemblée, avant l'ouverture des travaux, pour les besoins du contrôle des pouvoirs et de l'établissement de la feuille de présence.
(*) Nom complet du mandant et signature précédée de la mention écrite « Lu et approuvé – Bon pour pouvoir ».